

# RH : LES OBLIGATIONS DE SANTE ET DE SECURITE DE L'EMPLOYEUR EN NOUVELLE CALEDONIE

## INTRODUCTION

Le respect de la santé et de la sécurité au travail comptent parmi les obligations les plus strictes de l'employeur vis-à-vis de ses salariés. La santé et la sécurité au travail désignent diverses disciplines visant à supprimer ou à limiter certains effets nuisibles du travail sur l'être humain (santé physique ou mentale) et sur son environnement (santé environnementale). Cette action de formation contribue à faire le point sur l'ensemble des vigilances et vous apportera des connaissances pratiques que vous pourrez mettre en œuvre en entreprise.

**PUBLIC :** Tout élu, membre du service des RH ou responsable HSE.

**DURÉE :** 7 heures

## OBJECTIFS

Prévenir les risques

Respecter et faire respecter les obligations liées à la santé et à la sécurité de tous.

## Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

Les évaluations sont orales, individuelles ou collectives et s'effectuent tout au long de la formation grâce aux exercices et aux mises en situation réalisées.

Une évaluation formative écrite est réalisée en fin de parcours.

Une attestation de formation nominative est délivrée à chacun des participants.



## PROGRAMME

### Les obligations de l'employeur en matière de santé et de sécurité

#### L'évaluation des risques professionnels

- Qu'est-ce que l'Evaluation des Risques Professionnels
- Le champ d'application
- Le régime juridique de l'obligation d'évaluation des risques
- Les sanctions prévues

#### Les responsabilités juridiques susceptibles d'être engagées

#### L'arrêt des travaux

#### Analyse de situations complexes et courantes

#### Les acteurs mobilisés pour la prévention

- Le CHSCT
- La DTE
- Les préventeurs
- Les QHSE
- Les médecins et psychologues du travail

#### Agir avec prévention

#### Ressources pédagogiques

Formation Action qui vise l'opérationnalité immédiate.

De nombreux exercices sont proposés pour une montée en compétences efficace et rapide.

Un livret pédagogique est transmis à chacun pour une meilleure appropriation.

Accès à l'extranet après la formation : documents mis en ligne, consultables et téléchargeables.

Une équipe pédagogique dédiée pour l'accompagnement tout au long du processus.

Les Formations du Groupe Atout Plus sont réalisées par sa filiale la SARL ATOUT BUSINESS référencée DFPC : N°988/0532/16R. Cet enregistrement ne vaut pas agrément du Gouvernement Calédonien.

**Contact :** ATOUT PLUS GROUPE – 35 rue Porcheron, Nouméa, Q. Latin  
Tel +687.24.38.66 - formation@atoutplus.nc - www.atoutplus.nc